

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2025 - 7223 - 1988 B 00616 - 348 397 035 - 3L

SAS 3 L

**371 CHEMIN DE LA BANASTIERE
84270 VEDENE**

348 397 035 RCS AVIGNON

««« »»»

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

««« »»»



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 929	5 929				
	Installations techniques, matériel et outillage	241 342	150 351	90 991	61 016	29 975	49.13
	Autres immobilisations corporelles	7 352	6 209	1 143	1 983	840	42.35
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	254 623	162 488	92 135	62 999	29 135	46.25
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	49 679		49 679	40 702	8 977	22.06
	En-cours de production de biens				90 880	90 880	100.00
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	829 702	1 021	828 681	591 030	237 652	40.21
	Autres créances	42 984		42 984	14 961	28 022	187.30
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	289 973		289 973	324 565	34 592	10.66
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 212 338	1 021	1 211 317	1 062 138	149 179	14.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 466 961	163 510	1 303 452	1 125 137	178 314	15.85

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622	7 622		
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	506 925	359 598	147 326	40.97
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	138 079	197 326	59 248	30.03
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	653 388	565 309	88 079	15.58
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	78 585	58 332	20 253	34.72
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	480	480		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 284	274 565	116 719	42.51
	Dettes fiscales et sociales	167 198	218 846	51 648	23.60
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	12 517	7 605	4 912	64.60
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	650 064	559 828	90 236	16.12
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 303 452	1 125 137	178 314	15.85

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

598 526 526 664

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	5 929		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	162 260		79 082
Matériel de transport			2 886
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 352		
TOTAL	175 541		81 968
TOTAL GENERAL	175 541		81 968

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			5 929	5 929
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			241 342	241 342
Matériel de transport		2 886		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 352	7 352
TOTAL		2 886	254 623	254 623
TOTAL GENERAL		2 886	254 623	254 623

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		5 929			5 929
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		101 244	49 107		150 351
Matériel de transport			1 368	1 368	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 369	840		6 209
TOTAL		112 541	51 315	1 368	162 488
TOTAL GENERAL		112 541	51 315	1 368	162 488
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	20 330	28 777			
Matériel de transport	1 368				
Matériel de bureau informatique mobilier	840				
TOTAL	22 538	28 777			
TOTAL GENERAL	22 538	28 777			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 080		6 059		1 021
TOTAL	7 080		6 059		1 021
TOTAL GENERAL	7 080		6 059		1 021
Dont dotations et reprises d'exploitation			6 059		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 127	1 127	
Autres créances clients	828 576	828 576	
Impôts sur les bénéfices	19 799	19 799	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 185	23 185	
TOTAL	872 686	872 686	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	102	102		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	78 483	26 945	51 538	
Fournisseurs et comptes rattachés	391 284	391 284		
Personnel et comptes rattachés	19 199	19 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 118	24 118		
Taxe sur la valeur ajoutée	122 255	122 255		
Autres impôts taxes et assimilés	1 626	1 626		
Groupe et associés	480	480		
Autres dettes	12 517	12 517		
TOTAL	650 064	598 526	51 538	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 836			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	500			500

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	4 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Mobilier	LINEAIRE	3 A 5 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102
Dettes fiscales et sociales	1 254
Total	1 356

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	5 353
45 à 54 ans	11 à 20 ans	57 250
35 à 44 ans	21 à 30 ans	10 429
moins de 35 ans	plus de 30 ans	12 584
Engagement total		85 616

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 3.55%

3 L

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MAI 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 138.079 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 138 079 euros
A titre de dividendes 50 000 euros
Soit 100 euros par action

Solde 88 079 euros
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 595 004 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 19 mai 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

35 000 euros, soit 70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

50 000 euros, soit 100 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Albert LOPEZ

